HENNEBONT AUTO-ECOLE
02-97-36-59-09
hennebont.autoecole@gmail.com

CARNAC AUTO-ECOLE
06-40-84-22-65
carnac.autoecole@gmail.com

LOCHRIST AUTO-ECOLE
02-97-80-05-96
lochrist.autoecole56@gmail.com

2.4 Prise en compte du Handicap

L'établissement n'est pas spécialisé dans la gestion du handicap.

Toutefois les enseignants ont été formé à la prise en compte des troubles Dys, TSA et TDA.

Une information est disponible et fournie en annexe. Elle est affichée dans l'établissement et sur le site de l'autoécole :

www.lochrist-autoecole.com, www.hennebont-autoecole.com ou www.carnac-autoecole.com

HENNEBONT AUTO-ECOLE
02-97-36-59-09
hennebont.autoecole@gmail.com

CARNAC AUTO-ECOLE
06-40-84-22-65
carnac.autoecole@gmail.com

LOCHRIST AUTO-ECOLE
02-97-80-05-96
lochrist.autoecole56@gmail.com

Description et Modalité de prise en compte du HANDICAP

Vous avez un handicap et vous voulez passer le permis de conduire ? C'est possible si vous êtes reconnu apte par un médecin agréé lors d'une visite médicale. Les épreuves de l'examen du permis sont aménagées selon votre handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd ou malentendant), troubles dys, etc … Renseignez-vous auprès de l'accueil. Il est important de préciser votre handicap lors de la prise de contact initiale, nous saurons vous orienter au mieux.

L'aménagement des épreuves concerne les permis B , B1 , BE , C1 , C1E , C , CE , D1, D1E, D et DE .

PREREQUIS :

Vous devez remplir les **2 conditions** suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir **l'âge requis** pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer Par exemple, pour le permis B , vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous choisissez l'apprentissage anticipé de la conduite). Vous devez avoir 17 ans pour obtenir le permis B.
- Être reconnu **apte** par un médecin agréé lors d'un contrôle médical

FORMATION :

En fonction de votre handicap, la formation peut se dérouler dans nos locaux avec les moyens standards de formations, ou suivant le cas, nous vous orienterons vers un établissement spécialisé dans la prise en compte des handicaps : l'Autoécole de Kerpape, dont vous trouverez les coordonnées en fin de document.

HENNEBONT AUTO-ECOLE
02-97-36-59-09
hennebont.autoecole@gmail.com

CARNAC AUTO-ECOLE
06-40-84-22-65
carnac.autoecole@gmail.com

LOCHRIST AUTO-ECOLE
02-97-80-05-96
lochrist.autoecole56@gmail.com

TROUBLES DYS, TSA ou TDA :

Nos enseignants ont été formés dans la prise en compte et l'adaptation de leur pédagogie pour les élèves atteints de troubles de type Dys, les élèves présentant des troubles du spectre autistique ainsi que les personnes souffrant de TDA ou TDA/H.

Vous pouvez passer le code dans des séances spécifiques à condition de fournir l'un des 3 justificatifs suivants :

- Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie
- Reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale pour troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination
- Certificat médical délivré depuis moins de 6 mois attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de **l'épreuve pratique** en cas de **difficultés pour communiquer.**

TROUBLES DE L'AUDITION :

- **<u>Si vous êtes sourd ou malentendant</u>**

Des **sessions spécialisées** sont prévues **au moins 2 fois par an** pour passer l'épreuve théorique générale (code) du permis de conduire.

Un **interprète en langue des signes** peut vous assister.

Vous pouvez aussi bénéficier d'un **dispositif de communication adapté** de votre choix.

L'épreuve théorique (code) dure **1h30**.

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de **l'épreuve pratique** en cas de difficultés pour communiquer.

HANDICAP PHYSIQUE :

- **Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite)**

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de **l'épreuve pratique** en cas de difficultés de mobilité.

Pour l'épreuve pratique du permis B ou B1, l'inspecteur peut vous proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications techniques portant sur l'extérieur du véhicule. Vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur.

Un véhicule de catégorie B à double commande adapté aux personnes handicapées doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été mis en circulation depuis 10 ans maximum, sauf exception
- Avoir des équipements spécifiques : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur si le véhicule le permet, double-commande de direction (volant)

AUTRES SITUATIONS

Renseignez-vous auprès du service chargé localement des examens du permis de conduire : direction départementale interministérielle (bureau de l'éducation routière) ou préfecture.

Prestations

Le choix de l'aménagement du véhicule se fait en concertation avec le médecin, l'ergothérapeute et le moniteur auto-école. Le parc de 35 ha du Centre de Kerpape permet de réaliser des essais en situation de conduite en toute sécurité.

Procédure de l'évaluation des aptitudes à la conduite automobile sur prescription médicale

Evaluation pluridisciplinaire en 4 étapes

1. Evaluation des capacités fonctionnelles
2. Installation et positionnement au poste de conduite
3. Evaluation en situation réelle de circulation de 2 à 10h00 et confection des adaptations nécessaires
4. Synthèse pluridisciplinaire en présence du pa tient (et éventuellement de ses proches) avec restitution des conclusions de l'évaluation et rédaction d'un compte-rendu et des courriers nécessaires

Orientation vers médecin agréé

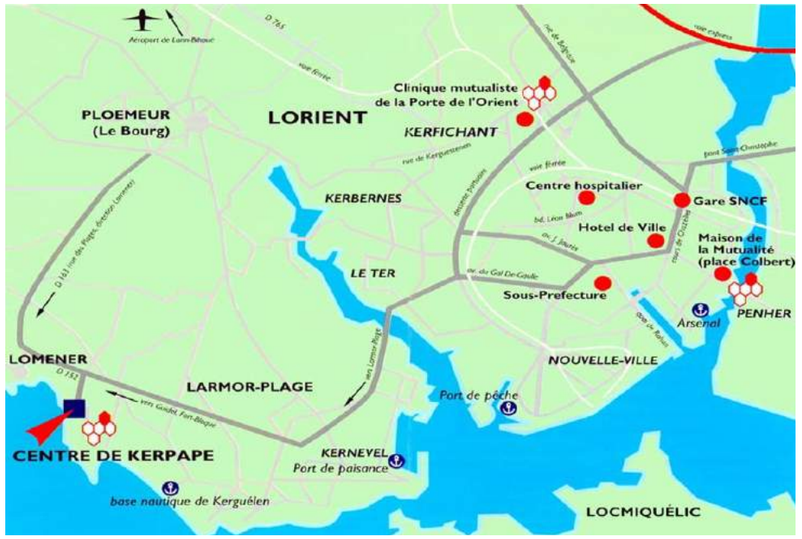
Non réalisme de la conduite

Procédure d'apprentissage de la conduite à l'auto-école

- Possibilité de cours de code
- Leçons de conduite
- Examen
- Mise en relation avec les équipementiers et préconisation des adaptations de véhicules
- Possibilité de présentation à l'épreuve pratique du permis de conduite devant un inspecteur sur un véhicule du Centre de Kerpape
- Possibilité de location d'un studio sur le site pendant l'apprentissage ou l'évaluation

Accès

Le Centre de Kerpape est situé en Bretagne Sud en bordure de l'océan atlantique dans le département du Morbihan (56). Il est installé sur la commune de Ploemeur à 8 km de Lorient.



En provenance de Rennes, Nantes, Vannes, Brest, Quimper, par la Nationale 165 : prendre la sortie Lorient, puis la direction Larmor-Plage. Au rond point de la base sous-marine, prendre à droite vers Larmor-Plage et suivre les panneaux indicateurs «Centre de Kerpape» sur 5 km.

Gare de Lorient (10 km),

Aéroport de Lann-Bihoué (4 km)

Service spécial pour personnes à mobilité réduite : 02 97 37 85 86

Centre Mutualiste de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelles de Kerpape
B.P. 78 56275 PLOEMEUR cedex
Tél. 02 97 82 61 86 Fax. 02 97 82 62 12
www.kerpape.mutualite56.fr
auto-ecole@kerpape.mutualite56.fr



AUTO-ECOLE SPECIALISEE



Une équipe pluridisciplinaire

un **Médecin de M.P.R.**
des **Moniteurs Auto-Ecole**
un **Ergothérapeute**

n°agrément E0205602540



Intégrée au Service de Réadaptation et d'Insertion Sociale et Professionnelle du C.M.R.R.F. de Kerpape, l'auto-école vous propose :

- une prestation d'évaluation des capacités à la conduite automobile sur véhicules classiques ou aménagés
- des formations sur des véhicules aménagés

L'obtention ou la régularisation du permis B contribue à un accès ou un retour à l'emploi.

L'auto-école participe à une démarche précoce d'insertion (DPI) en lien avec le réseau national Comète France (www.cometefrance.com).

Une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin de MPR, de moniteurs auto-école spécialisés et d'un ergothérapeute est totalement dédiée à cette activité.

L'évaluation pluridisciplinaire proposée par l'auto-école n'a qu'un caractère **consultatif** et ne peut se substituer à la décision du médecin agréé par la Préfecture.

Le C.M.R.R.F. de Kerpape est considéré comme un **centre de référence régional sur la conduite automobile.**



Véhicules

Tous nos véhicules aménagés sont équipés d'une boîte automatique

- Véhicule équipé d'un **cercle accélérateur** au volant et d'un **frein principal à la main** droite

Public

Personnes déficientes des deux membres inférieurs et dont les membres supérieurs sont conservés (paraplégique, amputé bilatéral, IMC...)



- Véhicule équipé d'une **pédale d'accélérateur à gauche**



Public

Personnes déficientes du membre inférieur droit (amputé, hémiplégique, IMC...)

- Véhicule équipé d'un **regroupement de commandes annexes** et d'une **boule de préhension au volant** à droite ou à gauche

Public

Toute personne déficiente d'un hémicorps



- Véhicule équipé d'une **direction sur-assistée**, d'une **fourche** au volant, d'un **combiné frein-accélérateur** à main (droite ou gauche).....





.... de clignotants placés sur l'appui-tête, d'un **frein à main électrique** et d'un démarrage par bouton poussoir

Public

Personnes déficientes des 4 membres (tétraplégie fonctionnelle).

- Véhicule équipé d'un **mini-manche** permettant la conduite en restant installé dans son propre fauteuil roulant électrique
Accélérateur, frein et direction regroupés sur le même dispositif.

Public

Tétraplégies, maladies neuro-musculaires, arthrogrypose...





- **Commandes annexes** (clignotants, phares, avertisseur, etc.) placées sur un boîtier personnalisé.